

2012 : En route vers la mensualisation

Des pensions de retraites ?!

Union Régionale CFDT

Cheminots PACA

19 Bd Benedict - 13001 Marseille 04.91.50.81.67

Face à des difficultés de trésorerie, la Caisse de Prévoyance et de Retraite modifie le versement des pensions en 2012 et s'apprête à un changement plus profond en 2013.

Jusqu'en 2011, les retraités de la SNCF percevaient leur pension de retraite en une seule fois avec un trimestre d'avance. En fin d'année dernière, la caisse de prévoyance et de retraite (CPR) annonce aux pensionnés que pour des problèmes de trésorerie, les pensions seront versées en deux fois durant l'année 2012 : 1/3 au 30 du mois qui précède le trimestre et les deux tiers quelques jours après. En cas de décès du pensionné entre ces deux versements, la CPR garantit le virement de la totalité de la pension du trimestre.

Ce fait serait « anecdotique », si ce faisant, la CPR n'indiquait qu'un groupe de travail allait rapidement se réunir pour définir les mesures à prendre pour réduire les frais financiers du régime à partir de 2013...

Techniquement, la CPR explique que n'ayant plus les moyens financiers suffisants pour servir par avance les pensions trimestriellement (environ 1.5 Milliard d'€ à chaque fois) emprunte depuis des années aux banques.



Les banquiers, on le sait, n'ont pas des objectifs philanthropiques, mais de rentabilités sur le dos des emprunteurs ! Ainsi, on apprend que pour assurer sa trésorerie notre caisse verse régulièrement des intérêts d'emprunt (8 millions d'€ en 2009) !! C'est-à-dire que notre argent sert à graisser la patte aux banquiers tant décriés par ailleurs et à juste titre !

Et dire que certains nous ont raconté depuis des années qu'à la SNCF, le régime spécial était solide, qu'il était équilibré...qu'il n'avait pas besoin de réforme...etc. Or, on le voit l'argent manque dans la caisse, ce changement de versement en est un signe palpable par les pensionnés.

Notre régime de retraite dépend à plus de 50% pour son financement de compensations venues d'autres régimes de retraite et d'une subvention d'équilibre versée par l'état (+ 3 Milliards en 2010) dont on connaît les difficultés. Une action syndicale de type corporatiste qui ne tiendrait pas compte aujourd'hui de la réalité serait néfaste à nos intérêts.

Croire que l'on peut maintenir un îlot de droit dans un océan de bouleversements et de misères ne tient pas debout.



Mes droits, j'y tiens,
Aujourd'hui, j'adhère !

contact@cfdtcheminotspaca.com

Une priorité !

12 Janvier 2012

La délégation Cfdt
Cheminots PACA



consultez les tracts sur le site: www.cfdtcheminotspaca.com